NATURA 2000

Synthèse des groupes de travail sur le patrimoine naturel et les usages des milieux dunaires et des havres

Zone Spéciale de Conservation FR2500080 « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou »

Zone de Protection Spéciale FR2512003 « Havre de la Sienne »

___

8 et 9 mars 2022, à Agon-Coutainville

Personnes présentes :

- Claire ANDRIEUX, Responsable environnement Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) ;
- Philippe BIJAULT, Maire adjoint à l'environnement et à la transition écologique à Regnéville-sur-Mer ;
- Romain BONNET, Association les « Amis de la Côte des Havres » (ACH) ;
- Patrice CAHU, Club nautique de Regnéville ;
- Paul CREVEL, Adjoint aux finances à la mairie de Montmartin-sur-Mer ;
- Marie DELAPLACE, Agent territorial mairie d'Agon-Coutainville ;
- Jérôme DOREY, Responsable de la mission loi sur l'eau, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 50 ;
- Simone DUBOSCQ, Maire déléguée d'Anneville-sur-Mer ;
- Grégoire FAUTRAT, Technicien et gestionnaire de la réserve de Geffosses, Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) de la Manche ;
- Marie FRANCOU, Chargée de mission mammifères marins au Groupe Mammalogique Normand (GMN) ;
- Gwendoline GOUCHET, Chargée de mission révision de DocOb, Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN) / Conservatoire du littoral ;
- Hervé GUILLE, Vice-président à Coutances Mer et Bocage (CMB) pour la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- Philippe HAMEL, Vice-président du Centre Nautique de la Pointe d'Agon (CNPA) ;
- Jean-Marc JACQUETTE, Vice-président de l'Association de Chasse Maritime de la Côte Ouest du Cotentin (ACMCOC) ;
- Yann JONCOURT, Chargé d'études à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ;
- Maïwenn LE REST, Chargée d'études environnementales au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin ;
- Max LECAMPION, Co-président de l'Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource (APP2R) ;
- Loïc LECAPITAINE, Animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin (SAGE COC) ;
- Monsieur LECROSNIER, Pêcheur à pied professionnel sur l'ouest Cotentin ;
- Noëlle LEFORESTIER, Maire de Pirou ;

- Jean LEMAY, Ancien président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Marais Sud à Montmartin-sur-Mer ;
- Stéphane LEMIÈRE, Garde-gestionnaire du littoral secteur sud Manche (Agon à Bréhal) au Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL) ;
- Jean LEPIGOUCHET, Président du Comité 50 de la Pêche Maritime de Loisir (C50PML) ;
- François LORRAIN, Association ACH ;
- Didier MABILLE, Président de l'Association des Pêcheurs Amateurs de la Manche (APAM Le Sénéquet) ;
- Michel NEVEU, Maire de Geffosses ;
- Françoise PLOUVIEZ-DIAZ, sous-préfète de Coutances ;
- Bruno QUESNEL, Maire de Montmartin-sur-Mer ;
- Jean-Benoît RAULT, Maire de Lingreville ;
- Élise RENAULT, Référente Centre Manche et animatrice Natura 2000 du site « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou », SMLN / Conservatoire du littoral ;
- Sandrine ROBBE, Adjointe du chef de Pôle Mer et Littoral, service Ressources Naturelles, Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement (DREAL Normandie) ;
- Roland SALLE, Président de l'Association Pastorale des Havres de la Côte Ouest du Cotentin (APHCOC) ;
- Manuel SAVARY, Directeur du Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Normandie mer du Nord ;
- Muriel SICARD, Chargée de mission environnement, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) Normandie ;
- Laurène SIMON, Chargée de mission environnement marin, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord ;
- Maxime SPAGNOL, Chargé de mission littoral et biodiversité pour l'Association AVRIL et médiateur de l'estran pour l'APP2R ;
- Louis TEYSSIER, Maire de Blainville-sur-Mer et conseiller délégué au littoral à CMB ;
- Laurent VATTIER, DDTM 50.

Personnes excusées :

- Mickaël BARRIOZ, Coordinateur de l'Observatoire Batrachologique et Herpétologique Normand (OBHEN), CPIE du Cotentin ;
- Hervé BOUGON, Maire de Bricqueville-sur-Mer ;
- Joël DOYÈRE, Maire d'Orval-sur-Sienne ;
- Christian DUTERTRE, maire d'Agon-Coutainville ;
- Antony HANNOK, Garde-gestionnaire du littoral secteur sud Manche (Geffosses) au SyMEL ;
- Delphine LEBRETON, Adjointe à la transition écologique à la mairie d'Agon-Coutainville ;
- Richard MACÉ, Maire d'Heugueville-sur-Sienne ;
- Mélanie MARTEAU, Chargée de mission chiroptères et mammifères terrestres, GMN ;
- Gilles PANIER, Association Lùndi ;
- Odile PIERRE, Présidente de l'Association Le Longe côte Hautais.
- Thierry RENAUD, COCM.

Les organisateurs (Syndicat Mixte Littoral Normand/Conservatoire du littoral et la DREAL) remercient la commune d'Agon-Coutainville pour l'accueil et le prêt de la salle ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence et leurs interventions.

Ordre du jour :

1. Nouvelle méthode d'élaboration des DOCOB
2. Présentation des enjeux naturels et des usages
3. Ateliers participatifs pour amender le diagnostic
4. Concertation autour des sujets majeurs relevés dans les travaux de groupe
5. Calendrier (prochaines étapes)
6. Questions diverses

Déroulement de la séance

GT patrimoine naturel des dunes, 8/03/2022, Agon-Coutainville

1. Nouvelle méthode d'élaboration des DOCOB

Cf diaporama
Présentation de la méthode d'élaboration des plans de gestion selon le CT88, mis en place à l'échelle nationale par l'Office Français de la Biodiversité en 2017.

2. Présentation des enjeux naturels et des usages

Cf diaporama
Présentation des enjeux naturels et des usages liés aux milieux dunaires et aux havres.

3. Ateliers participatifs pour amender le diagnostic

Les participants sont allés de table en table pour annoter les cartes du site Natura 2000 afin de préciser les diagnostics écologique et socio-économique. Ce document retranscrit l'ensemble des informations collectées lors des quatre groupes de travail qui ont eu lieu sur les thématiques du patrimoine naturel et des usages des milieux dunaires et des havres (photos : Claire Andrieux, COCM ; Conservatoire du littoral).

<u>Échanges avec les participants</u>

Habitats naturels

- La hiérarchisation des habitats nécessite une réunion avec le Conservatoire Botanique National (CBN) de Brest (antenne Normandie) et le CPIE du Cotentin. La rareté régionale, la tendance, le degré de naturalité, le statut de l'habitat dans la Directive Habitats-Faune-Flore

et la priorité d'intervention nationale sont des critères qui pourront permettre d'établir cette hiérarchisation. Les milieux dunaires de la ZSC n'apparaissent pas très représentatifs au regard de la côte ouest de la Manche.
- La révision de la cartographie des habitats et la mise à jour de la typologie sont programmées pour 2025 sur la ZSC.

Phoques
- L'observation d'une naissance de jeune Phoque veau-marin en 2021 dans le havre de Regnéville a été démentie. Le jeune accompagnant sa mère est probablement né en Baie du Mont-Saint-Michel, plus proche colonie, ce qui n'empêche pas le site d'être propice à la reproduction de l'espèce.
- Les havres sont surtout des lieux de chasse et de repos pour cette espèce mais aussi pour le Phoque gris, régulièrement observé dans l'eau au niveau des havres de Geffosses, de Regnéville (jusqu'au pont de la Roque) et de la Vanlée. Les tempêtes, qui créent des brèches et érodent les côtes, pourraient constituer de nouveaux reposoirs pour ces espèces dans le havre de la Vanlée.
- La question de la prédation des phoques sur les saumons a été soulevée en Baie du Mont-Saint-Michel. Les phoques ont cependant une appétence pour le Mulet ou pour les poissons plats comme la Plie, même s'il est vrai qu'ils sont opportunistes. La présence des phoques, espèces prédatrices au sommet de la chaîne alimentaire, implique celle des poissons ; ils sont le témoin d'un bon fonctionnement de l'écosystème.
- L'état de conservation du Phoque veau-marin sur le secteur est lié à celui de la colonie de la Baie du Mont-Saint-Michel car il s'agit de la même population. Cette dernière est en bon état de conservation. Des suivis seront réalisés sur les individus du havre de Regnéville.

Avifaune
- A Pirou, une belle population de Gravelot à collier interrompu est présente au niveau de la flèche nord du havre de Geffosses. Elle est suivie chaque année par le GONm depuis 1990, sur financement COCM. Cette espèce est également bien observée au sud du havre de Geffosses, au nord et au sud du havre de Blainville, à la Pointe d'Agon, à Montmartin-sur-Mer, entre les dunes d'Annoville et de Lingreville et à Bricqueville-sur-Mer.
- La Bernache cravant à ventre pâle a été localisée sur les havres de Regnéville et de la Vanlée. Elle s'y nourrit de Puccinellie dans les prés-salés pâturés et d'algues vertes sur l'estran en dehors de la Zone de Protection Spéciale et de la Zone Spéciale de Conservation. Il y a beaucoup d'échanges entre ces deux havres. Il en est de même pour les limicoles (petits échassiers).
- Deux reposoirs ont d'ailleurs été identifiés pour les limicoles et les laridés (mais aussi pour le Harle huppé, l'Aigrette garzette, la Spatule blanche…) sur le domaine public maritime à l'embouchure du havre de la Vanlée, et un troisième au centre ouest du havre de Blainville.
- Les ardéidés présents initialement dans la peupleraie d'Annoville se sont déplacés hors ZPS dans le marais. Une colonie d'Aigrette garzette sédentaire s'est également établie dans le havre de Blainville. C'est une espèce qui remonte avec le réchauffement climatique.
- De la nidification d'Échasse blanche a été observée au nord du havre de Geffosses.
- Dans ce même havre, un comptage du Courlis cendré est effectué tous les 15 jours (150-200 individus) par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche. Cet oiseau était intégré dans un plan national de gestion entre 2015 et 2020.
- Le plan de gestion de la réserve de chasse de Geffosses, située hors ZPS, est en cours de rédaction pour une mise en œuvre dans les 10 prochaines années.
- Pour toutes ces raisons, le périmètre de la ZPS apparait trop réduit.
- Les participants se sont également inquiétés de l'état des populations de Fou de Bassan s'alimentant dans le golfe normand-breton. Ne nichant pas en Normandie, l'espèce n'est pas

suivie dans la région. Des données sont cependant disponibles côté breton et sur les îles anglo-normandes.

Reptiles

- La Vipère péliade et le Lézard vert, deux espèces non inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, ont été observés dans les havres de Geffosses et de la Vanlée.

Triton crêté

- Depuis les années 90, le Triton crêté n'a été observé qu'une seule fois (en mars 2022) dans la Zone Spéciale de Conservation, sur une mare de la Pointe d'Agon, dans le cadre du suivi des amphibiens réalisé par le Syndicat Mixte des Espaces littoraux de la Manche. Il a été identifié plusieurs fois hors de la ZSC.
- Dans la ZSC, la part de haies est infime, et le Triton crêté, qui utilise les haies comme corridor pour se déplacer, peut être impacté par leur destruction à proximité du site.
  A ce sujet, il est indiqué que les agriculteurs partant à la retraite coupent leurs haies pour en tirer des bénéfices (possibilité inscrite dans le bail). La coupe et l'arrachage des haies sont deux problématiques différentes. L'arrachage de haies en site Natura 2000 est soumis à évaluation d'incidences dans la Manche seulement si ces haies sont considérées comme habitats d'espèce, ce qui n'est pas le cas sur la ZSC. La pratique est également soumise à compensation dans le PLUi de Coutances Mer et Bocage.
  Il a été rappelé que les haies luttent contre les inondations, contre l'érosion des sols, contre le changement climatique et sont favorables à la biodiversité. Dans le SAGE, les haies à rôle hydraulique sont prises en compte. Les haies ayant un rôle fonctionnel pour la biodiversité par contre ne sont pas inventoriées dans ce document mais le sont dans les PLUi (diagnostic réalisé par l'association AVRIL pour CMB). L'entretien des haies pose question. Une sensibilisation sur le bon entretien des haies (maintien des 3 strates) est réalisée dans le cadre du SAGE. En outre, pour préserver leur rôle écologique, il faut tenir compte de la réalité économique. Certains paramètres sont faciles à contrôler, comme les pratiques et les périodes de coupes et d'autres sont à voir au cas par cas. Il faut éviter les coupes à blanc.
- Un travail sur les dépressions dunaires du site serait aussi à mener pour favoriser le Triton crêté. En effet, derrière le cordon dunaire en accrétion d'Annoville, il y a une dizaine de mares qui sont assez pauvres en amphibiens.

Poissons

- L'état de conservation du Saumon dans la Sienne et dans la Soulles sera actualisé. Plusieurs questions ont été posées sur la présence du silure dans les deux cours d'eau et sur l'impact de la culture du maïs dans la Manche (étouffement des frayères et présence de pesticides). Ces points seront abordés ultérieurement lors de bilatérales avec le directeur technique de la fédération de pêche de la Manche et l'animateur du SAGE COC.
- La fonction de nourricerie du havre de Blainville pour l'ichtyofaune est limitée par son réseau de criches contrairement au havre de Regnéville qui sert de nurserie pour certains poissons comme le bar.

Sensibilisation

- Une Aire Marine Éducative (AME) a été mise en place au nord d'Agon par l'école et la commune. Ces dernières sont accompagnées dans la démarche par l'association AVRIL. La création d'une deuxième AME est en cours de discussion à Montmartin-sur-Mer.
- Un manque d'information du public est ressenti sur l'ensemble du secteur (panneaux d'information). La sensibilisation est un objectif qui peut être pris en compte dans le DOCOB (QRcode, animations…) bien que la dégradation des panneaux et la multiplication des accès limitent leur mise en place (privilégier les parkings). Il est important d'apposer la réglementation sur les panneaux et d'y définir la notion de dérangement pour expliquer au

public que l'afflux d'observateurs peut être délétère aux habitats et aux espèces. Un panneau d'information a été installé sur les parkings nord et sud d'Annoville.

Espèces « envahissantes »

Flore

- Le Chiendent se développe dans le havre de Geffosses mais globalement la flore est en bon état dans la réserve de chasse. Cependant, un nettoyage et un reprofilage des criches et des mares permettrait de favoriser les habitats sur lesquels les oiseaux s'alimentent et de préserver les végétations plus marines.
- Dans les havres de Regnéville et de la Vanlée, les zones de Chiendent et de Spartine anglaise ont été délimitées. Sur les milieux dunaires se sont le Yucca glorieux et le Rosier rugueux qui se développent.

Lapins

- Une forte pression du lapin a été signalée dans les dunes d'Annoville et dans le havre de Geffosses. Ces derniers sont peu présents à la Pointe d'Agon. La chasse au lapin est pratiquée dans les dunes de Lingreville et d'Annoville (convention avec la commune).

Chenilles processionnaires

- Des chenilles processionnaires (40-50 nids/pin) posent soucis à la commune de Lingreville. Cela génère un problème de santé publique, mais la présence des chenilles ne remet toutefois pas en cause la viabilité des peuplements de pins. Ces chenilles remontent jusqu'à Annoville. Les seuls moyens de lutte à l'heure actuelle, en plus des colliers sur les arbres, sont, soit la coupe, soit l'installation de nichoirs à mésanges. Si la coupe des pins est envisagée, il convient de prendre contact avec l'inspecteur des sites classés.

Activités et sports de loisirs

Observation naturaliste

- L'observation naturaliste est une activité très pratiquée dans le havre de Regnéville. Les ornithologues amateurs fréquentent les campings. Le havre est reconnu nationalement pour ses oiseaux migrateurs et hivernants. La commune met à disposition un appartement en location pour les passionnés de passage. Des afflux ont été observés post-covid à cause d'influenceurs faisant de la publicité sur cette côte. L'autre spot d'observation naturaliste est le havre de Geffosses.

Cueillette dans les dunes

- De la cueillette de champignon (Pleurote du Panicaut) est pratiquée à la Pointe d'Agon et à Bricqueville.
- Le ramassage des Petits gris (escargots), soumis à réglementation, n'est pas pratiqué sur le secteur.

Randonnée et fréquentation

- Pour la randonnée, il conviendra de prendre contact avec le comité départemental.
- La randonnée est une activité très présente sur le secteur et permet de faire vivre les hébergements locaux.
- Beaucoup de cheminements sauvages sont notés au nord du havre de Geffosses, malgré la présence du GR. Ce dernier a d'ailleurs été déporté en partie à cause de l'érosion, pour plus de sécurité. Un autre sentier permet de découvrir le havre en passant à proximité des deux observatoires gérés par la FDC 50. Un nouveau parking a été installé au nord-est du havre de Geffosses (en dehors de la ZSC).
- Le parking d'accès à la plage de Blainville fragilise la dune.
- La plage naturiste à Agon semble peu fréquentée car le stationnement se situe à 2km (au niveau de la ferme Borde).
- A Annoville, le GR traverse les dunes. Quelques brèches y sont ouvertes par le public pour accéder plus rapidement à la mer tout comme à Lingreville. Un projet de SPPL à Lingreville sera bientôt soumis à enquête publique.

- Les milieux dunaires sont menacés par cette fréquentation piétonne et par le stationnement (surtout dans le havre de la Vanlée à Bricqueville-sur-Mer).
- Le dernier point concernant la fréquentation est la présence à l'année des chiens non tenus en laisse. Ils sont une forte source de pression sur les éleveurs ovins et sur la faune (dérangement des oiseaux et des phoques notamment). Une réglementation existe à ce sujet et n'est pas appliquée.

Vol

- A Anneville, il y a une activité de parapente et sur le secteur de la ZSC, le parachute ascensionnel est pratiqué de manière anecdotique. Il conviendra de voir avec la ligue de vol libre pour les lieux de décollage et d'atterrissage.
- Des survols en drone sont aussi signalés à la Pointe d'Agon (2 à 3 fois par jour), notamment pendant les périodes de vacances scolaires et les week-ends ; il s'agirait de particuliers.

Activités nautiques

- Du surf et des barbecues sauvages ont été observés au sud du havre de Geffosses.
- Lors de vents forts, le havre de Blainville abrite les pratiquants de planche à voile et de kite-surf sans provoquer de conflits d'usages.
- A Regnéville, les jet-skis, de nouveau constatés de façon anecdotique en 2021 (départs de la Pointe d'Agon et de la plage de Montmartin), ainsi que les kites-surfeurs qui entrent toute l'année dans le havre (dès qu'il y a du vent) dérangent la faune et provoquent des conflits d'usages avec les promeneurs et les observateurs naturalistes.
- Le havre de la Vanlée accueille de nombreux kite-surfeurs en pleine mer lors des grandes marées.
- Le paddle est aussi pratiqué dans les havres.

Moto

- La moto électrique semble se développer dans les dunes à Agon-Coutainville.

Chasse

- L'activité de chasse au sein des massifs dunaires est gérée en lien avec les droits de propriétés. Des conventions entre le Conservatoire du littoral et des associations locales de chasse régissent les dates et les modalités de chasse sur les dunes de la Pointe d'Agon, d'Annoville et de Lingreville (lièvres, renards).
- Sur le Domaine Public Maritime des baux pour la chasse au gabion (gibier d'eau), à la botte, au hutteau (tout gibier) sont conclus entre l'État et des associations. L'Association de Chasse Maritime de la Côte Ouest du Cotentin compte environ 420 adhérents entre le cap de Carteret et le cap de Granville. Le règlement intérieur interdit la chasse sur la plage de 7h à 20h jusqu'au mois d'octobre. Il y a 26 postes de hutteau et 16 gabions de nuit (15 dans la Vanlée et 1 à Regnéville). La chasse est peu pratiquée à Blainville (à la passée essentiellement).

Activité équestre

- A Geffosses, il n'y a aucune interdiction concernant la fréquentation équestre du havre car il n'y a pas de conflit d'usages.
- A contrario, pour limiter les conflits d'usages à Pirou et à Bréhal, une convention a été créée entre la commune et le club équestre interdisant l'accès à la plage en juillet-août et à certains horaires.
- A Anneville, un arrêté a été pris pour n'autoriser l'accès que le matin jusqu'à 10h, notamment pour les entraînements. Quelques pratiquants libres passent parfois par les dunes.
- A la Pointe d'Agon, le centre équestre de Coutainville fréquente les chemins existants.
- Certains accès à la plage ont été verrouillés pour interdire le passage des chevaux (hors ZSC) à Lingreville. Les chevaux avec sulky passent à travers les dunes de Lingreville pour aller s'entraîner sur la plage (une trentaine par jour). Il n'y a pas de réglementation à ce sujet. Les trotteurs ont peu d'impact car ils s'entraînent sur l'estran contrairement aux galopeurs qui utilisent le haut des plages (problème pour le Gravelot à collier interrompu).

Manifestations sportives et culturelles

- L'évènement sportif « Venez décrocher la dune » à Annoville, soumis à évaluation des incidences, regroupera 1000 participants en 2022.
- Le parcours de l'Enduro des sables est aussi soumis à évaluation des incidences.
- Des courses hippiques, également soumises à évaluation des incidences, sont organisées à la Pointe d'Agon.
- Le Festival « Chauffer dans la noirceur » se déroule chaque année à Montmartin-sur-Mer (stationnement du festival hors ZSC).
- Du camping et des fêtes sauvages ont été évoqués pour ce secteur de la côte ouest.

Plaisance

- Une petite zone de mouillages est présente sur Pirou (hors ZSC).
  A Blainville, la zone d'attente des mouillages à la chaîne au niveau du chenal à l'entrée du havre est entravée par les parcs conchylicoles.
  L'accès à la cale de Regnéville est restreint à cause du parking. Le club nautique de Regnéville a indiqué respecter la réglementation en vigueur concernant les espèces.
  A Annoville, le parking de mise à l'eau des bateaux est situé juste en dessous du secteur des dunes classées en ZSC.
  Bricqueville bénéficie d'une zone de mouillage mais pas de parking en arrière de la cale, ce qui entraîne des problèmes de stationnement et de descentes dans les dunes.
- Le Centre Nautique de la Pointe d'Agon sensibilise au quotidien les usagers et gère les mouillages entre Agon et Regnéville (65 mouillages dont 10 pour les visiteurs). Ce nombre est en évolution d'année en année en fonctions des changements dans la configuration des fonds dans le havre et de l'évolution des demandes de mouillages. De la même façon, le lit de la Vanlée se déplace avec les marées, entraînant une déportation des corps-morts des bateaux.
- La commune d'Agon-Coutainville, assurant l'entretien et la conservation en bon état des ouvrages (ponton d'accostage, cale, zone de retournement) rencontre des difficultés à cause des niveaux d'ensablement et de l'érosion (aléas climatiques et marées).
- Le projet de rechenalisation de la Sienne et d'exploitation du sable porté par CMB est en cours d'étude. L'étude hydraulique, menée par le bureau d'étude SAFEGE, permettra de proposer des scénarios qui prendront en compte les enjeux environnementaux.
- Le chantier Smewing à Regnéville permet le stationnement (hivernage), le carénage et la déconstruction des bateaux. La reprise de ce chantier se fera soit par les associations, soit par la famille actuellement propriétaire.
- La gestion des épaves est un autre sujet qui pose problème cette fois-ci à la commune mais surtout à la DDTM, car ces bateaux échoués sur le domaine public maritime (exemple de Regnéville) ne sont pas identifiables. Ces derniers sont source de danger et de pollution.

Pêche à pied

- La DIRM finance le comptage officiel des pêcheurs à pied dans le cadre de l'observatoire de la pêche à pied (le CPIE du Cotentin réalise les comptages au nord et l'APP2R au sud). Le réseau Littorea réutilise ces chiffres pour les comparer avec ceux du niveau national. En Bretagne, le nombre de pêcheurs à pied de loisir semble diminuer, ce qui n'est pas le cas en Normandie.
- Les conditions météorologiques dans lesquelles les comptages des pêcheurs à pied de loisir sont réalisés conditionnent parfois les effectifs. Ces derniers sont cependant réalisés tous les ans lors d'une journée en août par coefficients de marées équivalents. Le nombre de pêcheurs à pied de loisir est en augmentation à Saint-Martin-de-Bréhal (effet covid ?). Une estimation de la pêche à pied par an par site est à venir.
- La pêche à pied génère l'arrivée de nombreux camping-caristes lors des grandes marées. Ils stationnent sur les dunes et les pêcheurs les traversent pour accéder à l'estran, en particulier au niveau du havre de la Vanlée. Le PLUi prévoit de stocker les camping-cars aux abords des bourgs.

Les camping-cars stationnent aussi le long des routes et dans les campings. Ils restent longtemps, laissent des déchets (coquillages dans les poubelles notamment) et provoquent des nuisances olfactives et sonores. Ces pêcheurs sont différents de ceux qui se garent en voiture pour pêcher le temps d'une marée. Une tension s'installe avec les locaux qui ont l'impression que ces touristes de passage portent atteinte à « leur » estran.

- L'estran sur la côte est d'ailleurs partagé en terme d'amplitude horaire entre les usagers (équitation, plagistes, chasse…).
- En pêche de loisir embarquée, les tracteurs sont laissés sur des zones bien définies de l'estran. Moins de 200 autorisations sont délivrées pour les personnes à mobilité réduite voulant se rendre en tracteur sur les lieux de pêche à pied de loisir (vieillissement des pêcheurs).
- Les plaisanciers peuvent pêcher au filet fixe moyennant une autorisation (190 autorisations, professionnels compris). A ce sujet, le manque de contrôle et de carnet de prélèvement sont regrettés malgré la mise en place de quotas. La pêche de loisir au filet fixe est complexe. En effet, en hiver, les coups de vent peuvent arracher les filets ; au printemps, les araignées les abîment ; en été il y a conflit d'usage car les filets sont considérés comme des déchets et ramassés par les promeneurs et, à l'automne, c'est la fin de la pêche à pied et il y a conflit avec la pêche au paillot (lignes de fond).
- La pêche de loisir se pratique peu dans les havres (recherche d'appâts et de crabes, pêche à la ligne et accès) et plutôt sur l'estran.
- La pêche à pied professionnelle se pratique sur les gisements sanitaires classés à l'intersection des havres (Regnéville pour les coques et les palourdes et Hauteville pour les coques). La palourde doit être cuite pour être vendue à Blainville et à Lingreville et la pêche au bar est interdite à la ligne et au filet pour cette profession.
- Des vièses (petites pêcheries traditionnelles) ont été signalées sur l'estran au nord-ouest du havre de la Vanlée.
- La Palourde japonaise (un peu en dessous de la zone de balancement des marées) semble en augmentation et inépuisable surtout à Bricqueville et à Saint-Martin-de-Bréhal, contrairement à la Praire (plus petites) et aux Tourteaux (quasi-disparition).

Cueillette

- Le ramassage de la glinette (obione), qui se pratiquait auparavant dans le havre de Blainville, a été remplacé par la cueillette de salicornes. Du fait de l'absence de pâturage ovin et de la proximité de la route, le havre de Blainville est le plus fréquenté pour cette activité de loisir. Cette pratique reste faible mais suffisante pour obtenir des condiments (une poignée par personne par jour). Les professionnels sont autorisés à prélever plusieurs tonnes de salicornes. Une jachère tournante a été mise en place entre les havres, excepté pour les deux grands havres de Regnéville et de la Vanlée où l'espèce est fortement présente. Les pêcheurs professionnels prélèvent la Salicorne en face des zones à coques. Pour la cueillette de loisir comme professionnelle, l'activité est soumise à des dates, des hauteurs de coupe et des outils adaptés.
- Le ramassage du varech, hors ZSC, à 100m de la laisse de mer, est limité à 5 m^3 sur l'estran de Pirou.

Conchyliculture

- Au sud du havre de Geffosses, d'anciens bassins de décantation, qui servaient à décontaminer les coquillages en cas de pollution (action du plan POLMAR) sont très visibles sur l'orthophotographie. Ils n'ont jamais été utilisés.
- Les zones conchylicoles de Blainville se situent en dehors de la ZSC. A Blainville, les dépôts de coquilles d'huîtres sur une parcelle communale, hors d'atteinte de la marée, génèrent des nuisances olfactives. Ils sont légaux et régulièrement repris par une entreprise pour être valorisés.

- Des rejets de petites moules sont signalés hors zones autorisées après l'école de voile d'Agon, ce qui peut concentrer les oiseaux et provoquer des pollutions aux coliformes.

Déchets

- Dans le havre de Geffosses, aucun bac à marée n'est posé au niveau du parking nord entre avril et fin août pour éviter que les gens dérangent les Gravelots à collier interrompu (pose par la COCM d'un panneau de sensibilisation pour expliquer les bonnes pratiques et le pourquoi de l'absence du bac à marée). Des bacs à marée sont cependant présents sur toutes les cales du littoral entre Pirou et Bréhal et des sculptures sont parfois réalisées avec ces déchets. C'est le CPIE du Cotentin qui recense les bacs à marée de la côte et qui travaille sur le sujet avec les collectivités. Ce sont les communes qui les posent et qui les vident en déchetterie. Les communautés de communes organisent les nettoyages de plage.
- Une entreprise à Annoville réalise du nettoyage de plage (Plagécolo) et recycle les déchets. Elle pèse les volumes ramassés dans ses prestations et sensibilise les écoles.
- Un ramassage de déchets sur un linéaire de 100 m selon le protocole OSPAR va être réalisé par l'association des « Amis de la Côte des Havres » au nord du havre de Blainville.
- Chaque année, en plus des actions du SyMEL, le comité départemental de randonnée organise des ramassages de déchets dans les dunes, la FDC 50 dans le havre de Geffosses, l'association de sports de glisse Mauna Kea sur les plages de la Pointe d'Agon et de Geffosses. Les conchyliculteurs effectuent également un ramassage annuel. Des associations et des collèges viennent régulièrement nettoyer les plages dans le cadre d'actions citoyennes. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui ramassent sur les plages en été et en hiver.
- En 2022, une soirée débat sera organisée par la COCM pour sensibiliser les locaux au nettoyage de plage. Il faut optimiser ces nettoyages et ne pas les faire en même temps sur l'ensemble du secteur.
- Dans les laisses de mer et les dunes, les déchets « volants » retrouvés sont des bouteilles plastiques, des tahitiennes, des filets, du polystyrène, des caisses de légumes plus ponctuellement. Des déchets réapparaissent à côté de l'ancienne décharge de la Samaritaine du fait de l'érosion. Une ancienne décharge à Agon dite du Mont Morel, connue de la DDTM, commence à poser problème dans le havre de Regnéville.

Agriculture

- Certains particuliers achètent des parcelles agricoles à des prix supérieurs pour y planter des arbres. La reforestation peut être pratiquée à des fins cynégétiques (raisons fiscales) mais la DDTM n'en a pas connaissance dans le secteur de la ZSC.
- Il n'y a pas de maraîchage dans les dunes de la ZSC mais ces dernières servent de zones de repli pour les ovins qui pâturent dans les havres. L'activité de pâturage ovin est présente dans les havres de Geffosses (7 enclos dans la réserve de chasse et une zone de repli), de Regnéville et de la Vanlée. Seul le havre de Blainville n'est pas pâturé car il n'y a plus d'agriculteurs. Les polders en arrière le sont, mais ces zones, qui faisaient initialement partie de la ZSC, ont été retirées à la demande de la commune.
- Il y a du pâturage bovin dans les dunes d'Annoville et de Lingreville (parcelles privées + Conservatoire du littoral). Des problèmes de stabulation permanente de bovins dans les dunes sont signalés sur les parcelles privées. De même, pour les parcelles où les bovins sont présents à l'année, les points d'affouragement sont le lieu de pollution plastique (liens entourant les ballots).
- Le Conservatoire du littoral met en place des conventions avec les agriculteurs dans le respect de ses propriétés.
- Les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) sont des mesures contractuelles, sur la base du volontariat, visant à réaliser des pratiques en faveur de l'environnement (mise en défense de zones à Obione, fauche et broyage du Chiendent, etc.). Il s'agit d'une prime à l'hectare dont les financements sont d'origine européenne. Des MAEC sont déjà mises en

places avec l'Association Pastorale des Havres de la Côte ouest du Cotentin sur ce secteur. Le renouvellement du Projet Agro-Environnemental et Climatique mettant en œuvre ces MAEC prendra de nouveau en compte les prés salés.

- Le sujet des excréments de moutons pâturant les havres a été abordé vis-à-vis des contaminations bactériologiques dans les concessions. Les Unités de Gros Bétail (UGB) n'ont pas augmenté voire même diminué dans le havre de Regnéville, où le repli dunaire est pratiqué le soir. CMB a prévu de lancer une expérimentation sur le dispositif ovin en enlevant les moutons sur des portions de prés-salés (sites ateliers) pendant la rumination. Selon certains participants, le retrait anticipé est adéquat dans certains secteurs mais pas utile dans d'autres. Il a été évoqué qu'il serait plus efficace de mettre les moutons sur les parties hautes pendant la rumination, en effectuant un repli lorsque les moutons ne mangent plus, que de les retirer l'été.
- Une autre problématique liée au pâturage a été abordée. En effet, aucune solution alternative n'existe à la nécessité des traitements antiparasitaires. Cependant, les bêtes soumises à l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) restent à la bergerie lors de leur application.

Qualité des eaux littorales

- Le projet de reconquête de la qualité des eaux littorales, mené par les services de l'État et CMB, est en cours (analyse des fleuves côtiers, définition des actions précises à mettre en œuvre). Au niveau de CMB, la réfection des stations d'épuration dans les 8 ans a permis une évolution positive de la qualité des eaux car il n'y a plus de pollution après la période touristique ; des pollutions ponctuelles conséquentes à *Escherichia coli* restent observées. Ce paramètre, qui génère un impact important sur la baignade et la pêche à pied, déclasse la qualité annuelle des eaux des communes affectées et a un impact sur le tourisme. Des relevés fréquents sont réalisés par l'ARS. Les habitations non raccordées, l'agriculture (ovins sur les herbus et lessivages après les fortes pluies) et la faune sauvage qui se concentre génèrent des pollutions qui sont saisonnières et amplifiées par le changement climatique (pics de pluies abondantes). La problématique de la qualité de l'eau ne pourra pas être directement traitée dans le DOCOB mais sera prise en compte dans le cadre d'une articulation avec le SAGE COC. Il a également été rappelé que la qualité de l'eau ne devait pas être réduite au seul volet sanitaire. En effet, l'eutrophisation, le drainage, le calibrage des cours d'eau, etc., affectent davantage la biodiversité. Le pompage de l'eau hors zone Natura 2000 à la Pointe d'Agon et les pollutions diffuses liées à l'assainissement non collectif sont par exemple des sources de pression sur les habitats et les espèces du havre de Regnéville.

Trait de côte

- Suite à l'inquiétude des élus vis-à-vis de l'érosion du trait de côte et du comblement des havres lors du COPIL de lancement en 2021, un groupe de travail a spécifiquement été créé sur les havres.
- Le comblement a été évoqué comme une menace qui pourrait provoquer un effondrement des espèces et des habitats affiliés au milieu marin dans les havres (Geffosses, sud de la Vanlée…). Cependant, pour que des mesures soient prises pour lutter contre ce phénomène, il est nécessaire d'établir un constat de dégradation ou de perte d'habitats. A Geffosses, la création de la route départementale a réduit l'exutoire des rivières et la zone toujours en eau, a ralenti le temps de vidange du havre et l'a continentalisé, impactant les habitats, la flore, l'avifaune et les fonctionnalités écologiques des milieux marins. Ce n'est pas le cas dans le havre de la Sienne, où il n'y a pas de perte de végétation de pré salé à l'heure actuelle. En outre, la politique Natura 2000, ayant pour finalité la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, ne pourra pas financer des projets de gestion du trait de côte. Ces derniers devront s'inscrire dans une logique de projet avec mise en œuvre de la séquence « Eviter Réduire compenser » (ERc). Pour le havre de Geffosses où le constat de continentalisation des milieux marins a été objectivé, une articulation entre le DOCOB et la

restauration du havre prévue par le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) sera recherchée même si cette dernière se déroulera sur un temps plus long. Il a d'ailleurs été proposé qu'une présentation du PPA soit réalisée lors du prochain groupe de travail Natura 2000 pour informer l'ensemble des acteurs du site. A l'inverse, une présentation Natura 2000 pourra également être réalisée à la demande, lors d'une réunion spécifique de gestion du trait de côte. Il faut noter que chaque démarche poursuit ses objectifs, dispose de ses propres outils et de ses propres sources de financements.

- A Blainville, le maire a proposé d'utiliser les polders comme zones d'expérimentation à restaurer.
- L'érosion peut faire disparaître des habitats : c'est le cas de Lingreville ou de Blainville où les dunes blanches sont menacées, tout comme les cabanes de la commune. Des ganivelles ont été posées pour capter le sable et limiter le piétinement. La régression et l'apparition de flèches dunaires sont cependant fréquentes dans les havres de la côte. Au niveau du havre de Regnéville, les communes d'Agon et de Montmartin sont particulièrement touchées par ces phénomènes.
- Concernant l'extraction de la tangue, il a été expliqué que la vase apportée en permanence par les cours d'eau devait être différenciée du stock fini de sables. Il est par ailleurs important de maintenir le sable dans sa cellule hydro-sédimentaire et de ne pas l'en sortir pour ne pas accroître les problèmes d'érosion dans d'autres secteurs. Il a été ajouté que l'extraction de tangue était pratiquée en petits volumes dans d'autres DOCOB pour restaurer les zones envahies par le Chiendent sur les herbus.

Défense contre la mer

- Les portes à flots des différents havres sont recensées dans le SAGE Côtiers Ouest Cotentin : https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/Atlas_SAGE_COC-2-Qualite-Cours-d-Eau.pdf (carte 17).
- D'autres ouvrages de défense contre la mer existent sur le linéaire côtier comme les pieux hydrauliques installés à Blainville pour casser la houle.
- En plus des changements d'usages, les milieux dunaires du site sont menacés par la remontée du niveau marin.
- Il est nécessaire d'anticiper les projets de défense contre la mer assez tôt pour éviter d'impacter les enjeux environnementaux comme les zones de nidification des Gravelots à collier interrompu et d'intégrer les délais d'instruction (autorisation au titre du site classé notamment). La réalisation de programmes pluriannuels de travaux dans le cadre d'une approche globale permettrait une meilleure anticipation. Une cartographie des enjeux (reposoirs avifaune, zones de nidification des Gravelots à collier interrompu notamment) et leur traduction en mesure d'évitement et de réduction pourrait constituer un bon outil. Les experts naturalistes et les animateurs Natura 2000 peuvent appuyer les collectivités.

Natura 2000

- Pour les participants, la politique Natura 2000 n'est pas visible, pas comprise, pas connue, pas aussi forte que les sites classés ou la protection foncière. Il serait intéressant de communiquer à ce sujet, notamment sur les habitats dunaires. La politique Natura 2000 est apparue fixiste (sanctuarisation) pour préserver l'existant. La question est maintenant de savoir comment retrouver les équilibres perdus en prenant en compte les dynamiques naturelles et socio-économiques du territoire.
- Natura 2000 comprend un volet réglementaire avec l'évaluation des incidences. Mais cette politique permet surtout de financer des contrats et opérations de préservation de la biodiversité tels le nettoyage des plages, les aménagements liés à la fréquentation, la restauration de dépressions dunaires. Pour certains participants, il était important que les havres soient inscrits au réseau Natura 2000 car ces entités d'une grande richesse constituent une spécificité régionale à maintenir.

4. Concertation autour des sujets majeurs relevés dans les travaux de groupe

Restitution globale table par table de ce qui a été noté sur les cartes ou relevé lors des discussions. Les scans de ces cartes sont disponibles à la demande.

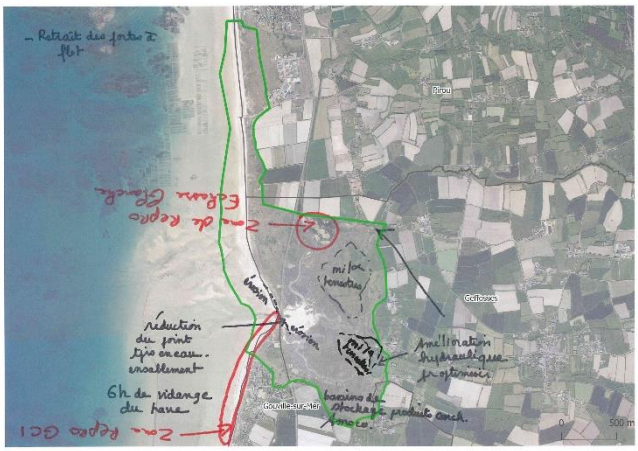

Coutances
Coutances-Lucey
Coutances-Lucey
Coutances-Lucey

cueillette du loisir salicorne
- chasse à la jugée essentiellement
AME
PAR Hors site.

pollution visuelle
cabine téléphonique

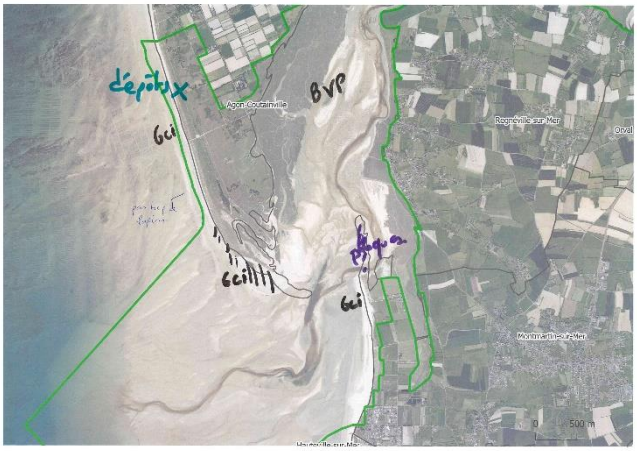
dépôts
BVP
Gei
Geilli
Gei

Sto classe
haie
gravelots tétrarax
risque disparition cordon dunaire
Bivouacs

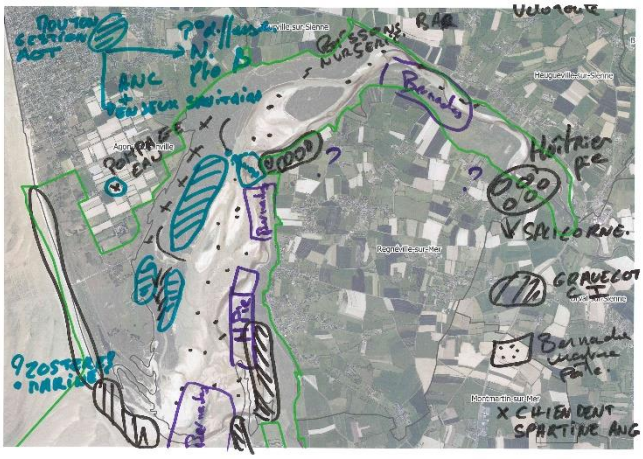
POUTON GESTION AGT
ANC
POMPAGE EAU
RAP
VELOROUTE
Bernache
Huîtrier pie
SALICORNE
GRAVELOT
Bernache cravant
ZOSTERE MARINE
X CHIEN DENT SPARTINE ANG

Bernache
4 Pie
Zone Repos Plaque Zone de chasse

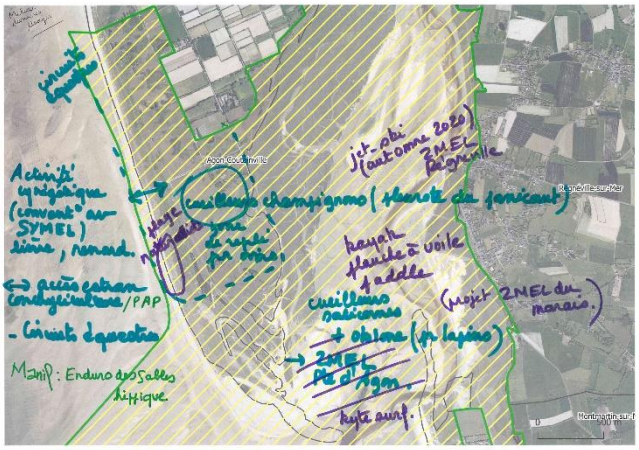
Agon-Coutainville
Regnéville-sur-Mer
Montmartin-sur-Mer
500 m

Etude SAFEGE canalisat° Sienne → oale dune de Gerome
CMB (PAPI)
Agon-Coutainville
Hauteville-sur-Mer
500 m

Tourville-sur-Sienne
Agon-Coutainville
Regnéville-sur-Mer
Montmartin-sur-Mer
Hauteville-sur-Mer
Annoville
Quettreville-sur-Sienne
GT Usan Dun

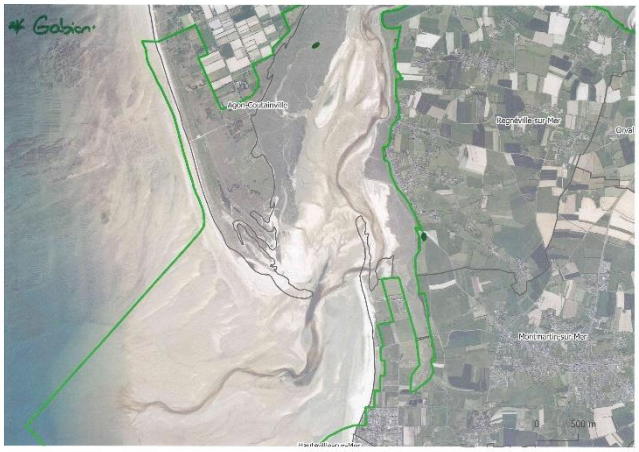
* Gabion
Agon-Coutainville
Regnéville-sur-Mer
Montmartin-sur-Mer
500 m

Tourville-sur-Sienne
Agon-Coutainville
Regnéville-sur-Mer
Montmartin-sur-Mer
Annoville
Quettreville-sur-Sienne

Cueillette Salicorne Loisir
OBSERVATION NATURALISTE
Réserve à pêcheurs
Tourville-sur-Sienne
Agon-Coutainville
Regnéville-sur-Mer
Montmartin-sur-Mer
Annoville
Quettreville-sur-Sienne

Montmartin-sur-Mer
Hauteville-sur-Mer
Quettreville
Annoville
Lingreville
Muneville
Bricqueville-sur-Mer
Gci
Gci
Gci

Montmartin-sur-Mer
Hauteville-sur-Mer
Quettreville
Annoville
Lingreville
Muneville
Bricqueville-sur-Mer
Lapins
Lapins
Lapins

Montmartin-sur-Mer
Hauteville-sur-Mer
Quettreville
Annoville
Lingreville
Muneville
Bricqueville-sur-Mer
Vieux bergeries traditionnelles (petites)
Pauline
Thise à l'eau
Calle
accès Corchy
accès Varroivit

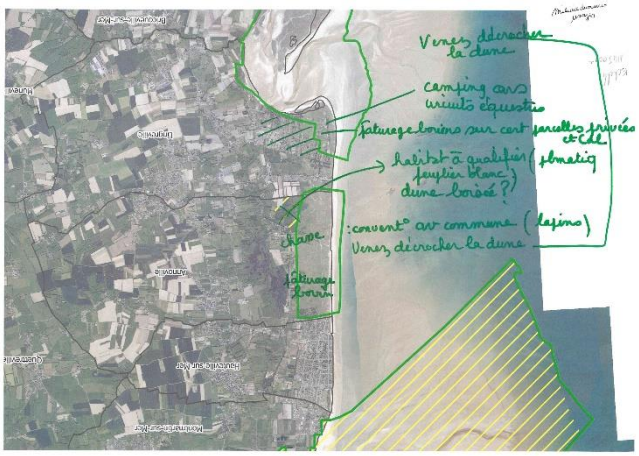
Vernes décrocher la dune
camping car
urinoir équestre
pâturage bovins sur cent parcelles privées et Cdl
habitat à qualifier (peuplier blanc) dune boisée ?
Annoville
chèvre
pâturage bovin
couvent av commune (lapins)
Vernes décrocher la dune

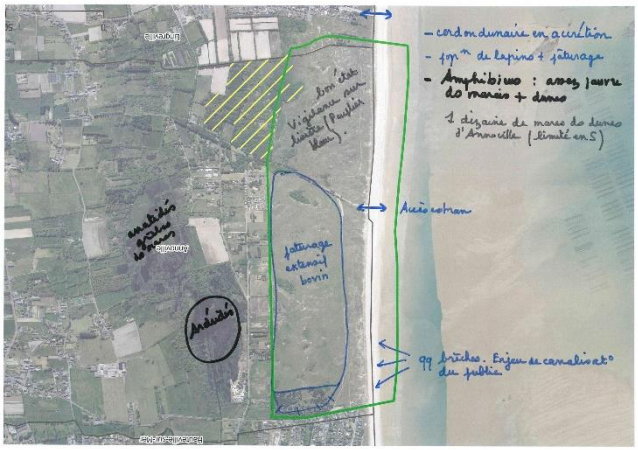
- cordon dunaire en accretion
- fgm^ de lapins + pâturage
- Amphibiens : avec, lavre de marais + dunes
1 dizaine de mares de dunes d'Annoville (limité en S)
Accretion
pâturage extensif bovin
Annoville
99 brèches. Enjeu de canalisat° du public

SPOT Enjeu public
BAN
BAN

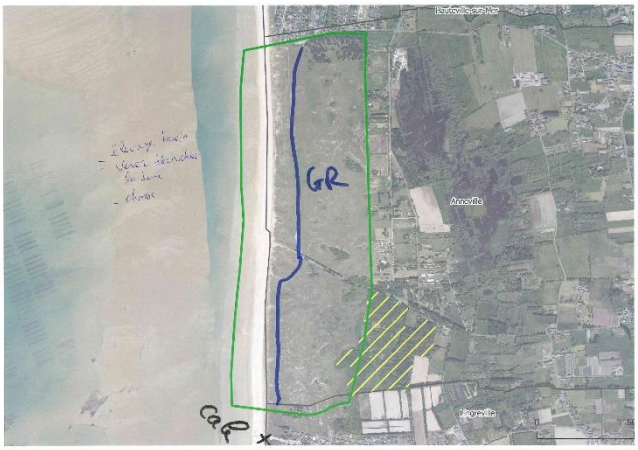
GR
Annville
Lingreville
Cap

Lingreville
Bricqueville sur Mer
Bréhal
Coudeville sur Mer

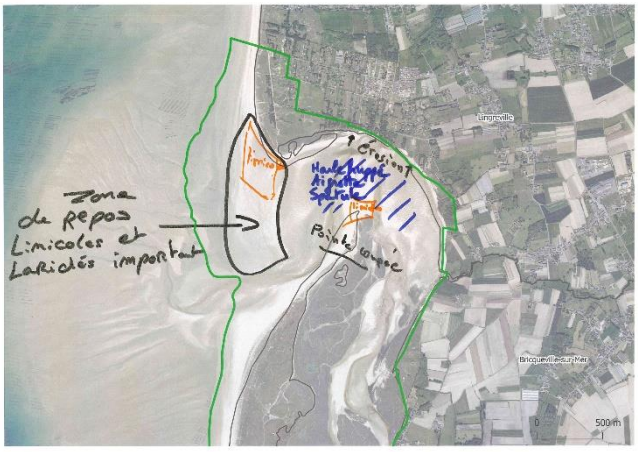
Zone de Repos Limicoles et Laridés important
Pointe Lingreville
Lingreville
Bricqueville sur Mer
500 m

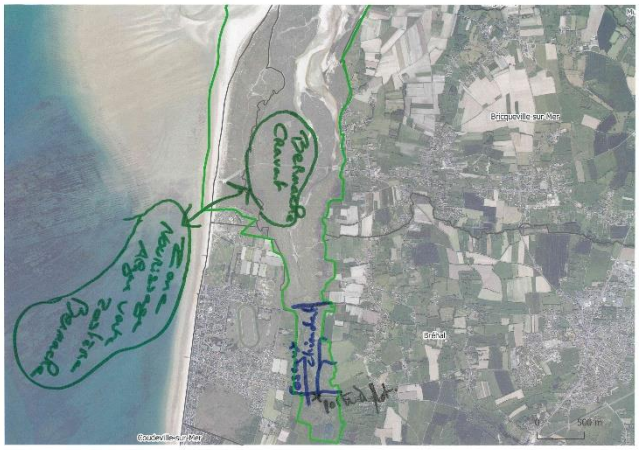
Bréhal
Bricqueville sur Mer
Coudeville sur Mer
500 m

GCI Repro
Brèche érosion
aigrette gonzotte dans tout le havre
" ensablement " important
Lingreville
Bréhal
Coudeville sur Mer

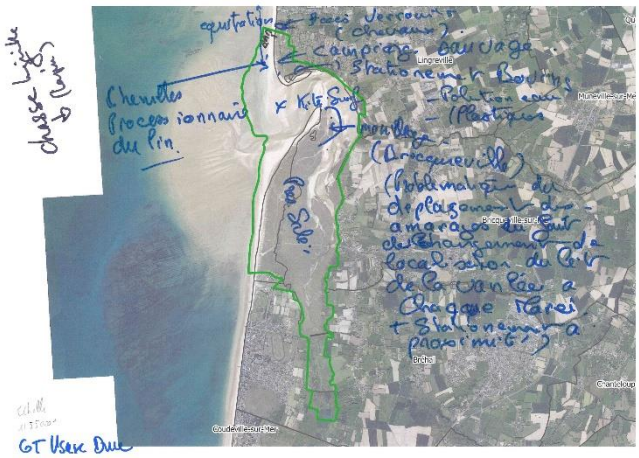
Chenilles Processionnaire du Pin
Lingreville
Bréhal
Coudeville sur Mer
GT Usek Dune

5. Calendrier (prochaines étapes)

Cf diaporama

Après avoir reçu une première version des diagnostics écologique et socio-économique, les participants seront conviés à un nouveau groupe de travail en septembre 2022, pour définir les enjeux de conservation des sites et les objectifs à long terme du DOCOB.

6. Questions diverses

Les diaporamas présentés lors de ces GT sont téléchargeables sur le site : http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoral-ouest-du-cotentin-de-brehal-pirou/revision-du-docob